

Date de convocation : 19/06/2019

Date d'affichage : 19/06/2019

Nombre de Membres en exercice : 97

Présents : 72

Votants : 72 + 13 pouvoirs : Mme Lucette HEDOU à M. Denis FAUVEL, M. Jean-Pierre LANGLOIS à M. Jean-Luc CORNIÈRE, M. Michel VANDERPLAETSEN à M. Christian SURONNE, Mme Michèle MORIN à Mme Anne ROQUIGNY, Mme Marie-France BEAUCAMP à M. Jean-François DUCLOS, M. Martial HAUGUEL à Guy AUGER, M. Dominique BATAILLE à M. Jean-Yves BILLORE-TENNAH, M. Denis QUESNAY à M. François POINTEL, M. Patrice GILLÉ à M. Gilles PAUMIER, M. Éric BÉRANGER à M. Michel CHARDONNET, Mme Chantal JARNOUX à Mme Claudine LESUEUR, Mme Charline FRANCOIS à M. Jean-Marie TABESSE, M. Daniel CHEVALIER à M. Jean-Michel DEPAROIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
LUNDI 01 JUILLET 2019**

L'an deux mil dix-neuf le premier juillet à 18 heures 00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Ouen du Breuil, sur convocation de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, Président.

**N°20190712**

NOM Prénom	P/E/A Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S
AUGER Guy	P	DUPUY Caroline	A	LETELLIER Norbert	P
BARTHELEMY Isabelle	E	DURAME Sébastien	S	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BATAILLE Dominique	Pvr	GRIZARD Vincent	P	MALVAUT Claudine	S
BEAUCAMP Marie-France	Pvr	FAICT Joël	P	MARET Jean-Paul	P
BEAUDOIN Aurélie	A	FAUVEL Denis	P	MASSE Stéphane	P
BERANGER Éric	Pvr	FRANÇOIS Charline	Pvr	MOREL Aline	P
BILLORE-TENNAH Jean-Yves	P	GAINVILLE Norbert	P	MORIN Michèle	Pvr
BLOC Jean-François	S	GILLE Patrice	Pvr	NIGER Chantal	A
BOUCHER Victor	P	GRINDEL Claude	P	NOURRICHARD Gérard	P
BUREAUX Olivier	P	GUEROULT Jacques	P	PADÉ Bernard	P
CAHARD Christelle	A	GUILLEBERT Denis	P	PASQUIER Philippe	P
CALAIS Thérèse	P	HATCHUEL Albert	P	PAUMIER Gilles	P
CHANDELIER David	P	HAUGUEL Martial	Pvr	PETIT Marc	P
CHARDONNET Michel	P	HAVARD René	P	PILON Michel	P
CHEVALIER Daniel	Pvr	HEDOU Lucette	Pvr	PIT Claude	P
CLET Christian	P	HENNETIER Fernand	P	POINTEL François	P
COLOMBEL Christophe	A	HÉRICHER Franck	P	POTEL Paul	P
COQUATRIX Michel	P	HOUSSAYE Monique	P	QUESNAY Denis	Pvr
CORNIERE Jean-Luc	P	JARNOUX Chantal	Pvr	RAILLOT Marinette	P
COTTEREAU Chantal	P	LACOMBLEZ Martine	S	RATIEVILLE Alain	P
CRESENT Christine	P	LAGNEL Jacques	P	RIBET Jacky	A
DALLE Jean-Christophe	P	LANGLOIS Jean-Pierre	Pvr	ROGER François	P
DAS Blandine	P	LE GALL Christine	P	ROLLAND Hervé	E
DECLERCQ Antoine	S	LE VERDIER Guy	P	ROQUIGNY Anne	P
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	SERVAIS PICORD Laurent	A
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	A	SURONNE Christian	P
DELAUNAY Myriam	P	LEFORESTIER Edouard	S	TABESSE Jean Marie	P
DEPAROIS Jean-Michel	P	LEFORESTIER Nicolas	P	THÉLU Jacques	S
DEPREAUX Alain	P	LHEUREUX Edouard	P	VANDERPLAETSEN Michel	Pvr
DEPREZ Jacques	P	LEMOINE Séverine	A	VEGAS Robert	P
DUBOSC Emmanuel	A	LEROND Éric	P	VOLLET Jacques	P
DUBUS Fabrice	P	LEROY Christophe	P		
DUCLOS Jean-François	P	LESUEUR Claudine	P		

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant)

Vu :

Le code de l'urbanisme et notamment ses articles L151-1 et suivants, L103-2 et suivants.

Le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants,

Le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12, d),

La délibération en date du 20 juin 2014 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme,

Le débat effectué au sein du conseil municipal le 28 septembre 2017 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

Le transfert de la compétence Urbanisme depuis le 1er janvier 2017,

L'intégration du SCOT Pays Dieppois Terroir de Caux approuvé le 28 juin 2017,

La dispense de réaliser une évaluation environnementale en date du 4 juillet 2018,

La délibération du Conseil communautaire tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme en date du 25 septembre 2018,

L'arrêté du Président de la CCTC soumettant à enquête publique le projet de PLU en date du 1er mars 2019,

Le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté à l'assemblée est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme,

Considérant l'intérêt pour la commune de Beautot d'instaurer un droit de préemption urbain en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de ces actions ou opérations d'aménagement,

Considérant que l'article R 421-12, d) du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la Commune,

Considérant que la Commune a fait le choix de réglementer les clôtures dans le règlement du PLU dans un but de qualité du paysage urbain,

Considérant que l'instauration de la déclaration préalable pour les clôtures permettrait de s'assurer du respect des règles fixées par le PLU, et donc éviterait la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU,

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le PLU.
- D'instituer un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) délimités par le plan local d'urbanisme. Le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au PLU conformément à l'article R151-52 7° du code de l'urbanisme.
- De déléguer le droit de préemption urbain sur les habitations et les commerces de proximité à la commune de Beautot.
- D'instaurer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal.

**Le Président  
Jean-Luc CORNIÈRE**

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le : 04 JUL. 2019

**Le Président**

